



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050599

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/02/2025 10H45 C:005340 I:05327
V/REF : 997672
V/Email reçu le Lundi 10/02/2025 a 10H45

SELON DEVIS N° 5020021

V/REF.IMM. 0430

IMMEUBLE : LE BOTTET -430
3/5/7, RUE DU BOTTET
69140 RILLIEUX LA PAPE

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Vaulx en Velin, le 26 Mai 2025

Référence Marché: M_230409001-1

LOCALISATION : ALLEE N5B BOTTET - LOGEMENT VACANT EX ROUX - SOUS CLE PASS

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5020021 du 07/02/2025 d un montant de
828,63 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme S MAISTRE BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

TRAVAUX PREVUS

SEJOUR :

- REMPLACEMENT BOUCHE VMC SEJOUR
- REMPLACEMENT OCCULUS PORTE SEJOUR
- REMPLACEMENT BEQUILLE PORTE ET SERRURE

CHAMBRE COTE SEJOUR:

- REMPLACEMENT BEQUILLAGE ET SERRURE PLACARD

CHAMBRE 3:

- REMPLACEMENT BEQUILLE PORTE ET SERRURE

CHAMBRE 5 / CELLIER:

- REMPLACEMENT BEQUILLE PORTE ET SERRURE

BOITES AUX LETTRES:

- REMPLACEMENT CYLINDRE BOITES AUX LETTRES

PORTE PALIERE :

- REMPLACEMENT CYLINDRE

TRAVAUX REALISES LE 17/04 AVEC RECEPTION EN PRESENCE DE MR BONNY
DANS LE LOGEMENT SUITE DEMARCHE

DEJA EFFECTUE POUR LES AUTRES ELEMENTS INITIALEMENT PREVUS

SEJOUR :

- REMPLACEMENT SERRURE DE LA PORTE DU PLACARD

BOITES AUX LETTRES:

- REMPLACEMENT CYLINDRE BOITES AUX LETTRES

PORTE PALIERE :

- REMPLACEMENT CYLINDRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050599

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MP LCOMPTER EMAIL en CC le 18/04/25 a 15H15 sullivan.bonny@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 a 15H15 _ Env oi CR/AB

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	46,04	46,04
1,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	56,27	56,27
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	51,16	51,16
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	51,15	51,15
TOTAL H.T.			204,62
T.V.A. a 10,00%			20,46
TOTAL T.T.C.En EURO			225,08

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 997672 du 10/02/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

5 B RUE DU BOTTET

69140 RILLIEUX LA PAPE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00430-00002-00001-00036 H / Type 5 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230409001-1

Délai

Date limite exécution : 25/02/2025

Observations

anru - TVX A FAIRE AVANT 15/03

URGENT SUITE DEVIS

2940

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	45,92	45,92	4,59	50,51
MS00008 Remplacement oculus seul et toutes sujétions	1,00	81,85	81,85	8,19	90,04
MS00018 Serrures 1 point, porte intérieure, label NF coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, tête acier, pêne et fouillotaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions	5,00	56,27	281,35	28,14	309,49
MS00019 Béquille métal chromé carré de 7 mm y compris toutes sujétions	5,00	51,16	255,80	25,58	281,38
MS00036 Cylindre/ demi cylindre européen 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00054 Création entrée d'Air pour VMC Hygro y compris fourniture de l'entrée d'Air Hygro	1,00	61,39	61,39	6,14	67,53
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
Total H.T.					828,63
Total TVA					82,88
Total TTC					911,51

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

EDN5



Bon de Commande

N° : 997672 du 10/02/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MAISTRE BAZIN Séléna le 10/02/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence
Stéphane GAGET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 B RUE DU BOTTET 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **RILLIEUX LA PAPE**

le **10/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 997672